



UNION INTERNATIONALE DE LA PRESSE FRANCOPHONE

Par Regine.lefevre7@hotmail.fr

**Revue de presse**

No 420 en date du 29.06.2019

Dans le cadre des 88 pays et états appartenant à la Francophonie institutionnelle <https://www.francophonie.org/statut-et-date-adhesion-Etats-et-gouvernements-28647.html> et des pays et états non adhérents à la Francophonie institutionnelle (Algérie, Azerbaïdjan et Vallée d'Aoste) dans lesquels se situent des sections de l'Union de presse francophone

Toutes les informations et tous les communiqués en provenance des sections de l'UPF sont gérés par UPF internationale  
Seules les informations concernant ces sections faisant l'objet d'une publication dans la presse sont reprises dans la revue

## SOMMAIRE

- 1 – UNION PRESSE FRANCOPHONE – « Yaoundé se prépare à abriter du 18 au 22 novembre les 48èmes assises de la presse francophone »**
- 2 – CONSEIL DE L'EUROPE – « La vice-première ministre et ministre croate des affaires étrangères, Marija Pejcinovic Buric, a été élue par l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) pour en devenir la secrétaire générale. »**
- 3 – FRANCOPHONIE – « L'organisation des jeux de la Francophonie à Kinshasa au centre des échanges entre Basile Olongo et Zeina Mina »**
- 4 – LIBERTE DE LA PRESSE EN FRANCE - « Non au détricotage de la loi sur la liberté de la presse »**
- 5 – JOURNALISTES AU QUEBEC – « Conseil de l'ordre des journalistes au Québec, un modèle imparfait »**
- 6 – REPORTERS SANS FRONTIERES - « Nouvel album RSF de Jean-Jacques Sempé : 100 dessins pour la liberté de la presse »**
- 7 – JOURNALISTE AU CAMEROUN – « Un journaliste suisse agressé par des agents de sécurité du président Paul Biya »**
- 8 – JOURNALISTES EN ALGERIE – « L'ASSOCIATION DES JOURNALISTES SE DISTINGUE : un riche débat sur l'éthique et la déontologie »**

## **1 – UNION PRESSE FRANCOPHONE – « Yaoundé se prépare à abriter du 18 au 22 novembre les 48èmes assises de la presse francophone »**

<https://www.digitalcongo.net/article/5d1259edb9f49e00042025c4/>

Vendredi 27 juin 2019

Par Gisèle Tshijuka

**Ces assises auront pour thème : « journalisme d’émotion, journalisme d’information ». A travers ce thème, il sera question de discuter sur plusieurs autres sous questions à savoir : le journalisme d’émotion va-t-il remplacer le journalisme d’information ? L’émotion sert-elle à manipuler l’information ? Quid du journalisme des journalistes devant des situations de grande détresse humaine ?**

L’Union internationale de la presse francophone a annoncé la tenue des 48ème assises de la presse Francophonie qui se tiendra du 18 au 22 novembre 2019 à Yaoundé au Cameroun.

Ces assises auront pour thème : « journalisme d’émotion, journalisme d’information ». A travers ce thème, il sera question de discuter sur plusieurs autres sous questions à savoir : le journalisme d’émotion va-t-il remplacer le journalisme d’information ? L’émotion sert-elle à manipuler l’information ? Quid du journalisme des journalistes devant des situations de grande détresse humaine ?

L’appréhension émotionnelle des faits n’a-t-elle pas à affecter l’analyse rationnelle et la compréhension des vrais enjeux ? Servir l’émotion au lieu des faits a-t-elle affecté l’analyse rationnelle et la compréhension des vrais enjeux ? Servir l’émotion au lieu des faits a-t-elle pour effet de décrédibiliser le journalisme ? Le journalisme d’enquête et d’analyse suffit-il à redorer le blason des professionnels aujourd’hui haïs et malmenés ? Voilà tous ses sujets qui seront débattus lors de ses assises de Yaoundé.

Les participants devront remplir un formulaire à télécharger dans le site de la francophonie.

Les inscriptions seront closes le 31 août 2019.

Le droit d’inscription comprend l’ensemble des prestations sur place (hébergement, restauration, transports locaux dans le cadre de ses assises.

Le billet est à charge du participant.

### **La Rdc va prendre part aux 9èmes jeux de la francophonie 2021**

Une mission du comité internationale des jeux de la francophonie séjourne à Kinshasa en marge des jeux de la francophonie de 2021 et la Rdc figure parmi les Etats présélectionnés pour les accueillir après le désengagement du Canada.

A cet effet, une délégation conduite par Mme Zeina Mina a été reçue par le ministre de la Coopération au développement, John Kwet Man Kwet.

La présidente de la délégation a indiqué « qu’on est venu faire une évaluation technique et visites des sites.

Les jeux de la francophonie sont organisés et portés par les Etats et le gouvernement membres. Et nous avons besoins de l’appui de l’Etat parce c’est le gouvernement qui porte le dossier ».

En outre, la délégation va s’enquérir des questions liées à la logistique à l’infrastructure et à la santé.

**2 – CONSEIL DE L'EUROPE – « La vice-première ministre et ministre croate des affaires étrangères, Marija Pejcinovic Buric, a été élue par l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) pour en devenir la secrétaire générale. »**

**[https://www.lemonde.fr/international/article/2019/06/26/la-croate-marija-pejcinovic-buric-elue-a-la-tete-du-conseil-de-l-europe\\_5481919\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2019/06/26/la-croate-marija-pejcinovic-buric-elue-a-la-tete-du-conseil-de-l-europe_5481919_3210.html)**

Mercredi 26 juin 2019

La Croate Marija Pejcinovic Buric élue à la tête du Conseil de l'Europe

La question du budget sera particulièrement délicate, son prédécesseur ayant préparé un « plan de contingence » avec à la clef réduction d'activités et d'effectifs.

**La vice-première ministre et ministre croate des affaires étrangères, Marija Pejcinovic Buric, a été élue mercredi 26 juin par l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) pour en devenir la secrétaire générale. Cette démocrate-chrétienne de 56 ans, membre du HDZ (Union démocratique croate), succédera le 18 septembre à la tête de cette organisation vieille de 70 ans au social-démocrate norvégien Thorbjorn Jagland, pour un mandat de cinq ans.**

Marija Pejcinovic Buric a obtenu 159 voix contre 105 pour l'autre candidat, le vice-premier ministre et ministre belge des affaires étrangères, Didier Reynders. Deuxième femme à occuper cette fonction depuis la Française Catherine Lalumière en 1989, Marija Pejcinovic Buric rejoindra une autre femme originaire des Balkans, puisque la Bosnienne Dunja Mijatovic est devenue en 2018 commissaire aux droits de l'homme.

Le Conseil de l'Europe, installé à Strasbourg, a été fondé en 1949 à l'initiative de Winston Churchill pour surmonter les affres de la seconde guerre mondiale, pour promouvoir la démocratie, l'Etat de droit et les droits de l'homme sur le continent. Quarante-sept Etats en sont membres de cette organisation qui a été mise à mal par une longue crise avec la Russie. Le secrétaire général est officiellement « responsable de la planification stratégique, de l'orientation du programme d'activités et du budget du Conseil de l'Europe », qui s'élève à 437 millions d'euros en 2019.

### **Dettes russes**

La question du budget sera particulièrement délicate pour celle qui va succéder à M. Jagland, qui a préparé un « *plan de contingence* » avec à la clef réduction d'activités et d'effectifs. L'application de ce plan, dans toutes les têtes des 2 200 employés de l'organisation depuis des mois, va dépendre de la volonté ou non de la Russie de régler ses dettes, qui s'élèvent actuellement à environ 75 millions d'euros, intérêts compris.

En réaction à la suspension des droits de vote de sa délégation en 2014 par l'APCE pour sanctionner l'annexion de la Crimée, Moscou a choisi en 2017 de ne plus verser sa participation annuelle de 33 millions d'euros, correspondant à presque 8 % du budget du Conseil de l'Europe. Cette crise institutionnelle a duré cinq années et Moscou menaçait de quitter l'organisation si ses parlementaires ne pouvaient pas voter à l'élection du secrétaire général.

Pour éviter d'en arriver là et que les citoyens russes ne soient privés de l'accès à la Cour européenne des droits de l'homme, bras juridique du Conseil de l'Europe, l'APCE a adopté dans la nuit de lundi à mardi de nouvelles règles permettant un retour de la délégation russe dans l'hémicycle.

### **3 – FRANCOPHONIE – « L'organisation des jeux de la Francophonie à Kinshasa au centre des échanges entre Basile Olongo et Zeina Mina »**

**<https://www.digitalcongo.net/article/5d137ba2c901680004f11378/?fbclid=IwAR2qzgmqZtJKdo8rYoLPWGOlbZ821-k6xFkWLrX6FxQpH5uP5kLInNegHSs>**

Mercredi 26 juin 2019

### **L'organisation des jeux de la Francophonie à Kinshasa au centre des échanges entre Basile Olongo et Zeina Mina.**



Les jeux de la Francophonie sont organisés et portés par les Etats et différents gouvernements du monde.

La délégation de l'organisation de la Francophonie conduite par la directrice du comité international des jeux de la Francophonie, Mme Zeina Mina, a échangé avec le vice-Premier, ministre a.i. de l'Intérieur et sécurité, Basile Olongo, sur les voies et moyens d'explorer les pistes pouvant conduire à l'organisation de la 9ème édition de ces jeux à Kinshasa en 2021.

Selon Mme Zeina Mina, l'objectif de sa visite est d'évaluer le dossier de la candidature de la RDC à la 9ème édition des jeux de la Francophonie prévue en 2021. Cette visite rentre également dans le cadre de l'évaluation technique de contrôle des sites sportifs et culturels afin de soumettre le dossier au Conseil d'orientation de l'organisation internationale de la Francophonie en vue de l'attribution des jeux en 2021 en RDC.

Les jeux de la Francophonie, a-t-elle fait savoir, sont organisés et portés par les Etats et différents gouvernements du monde.

« Nous avons besoin de l'engagement de la politique et de la technique de la RDC, nous venons en mission d'évaluation technique qui nécessite l'appui de l'Etat parce que c'est le gouvernement qui porte le dossier de la candidature et propose le budget pour l'organisation des jeux », a-t-elle souligné. Elle a sollicité ainsi l'appui du gouvernement de la RDC autour de la candidature portant l'organisation des jeux de la Francophonie et d'élaborer un budget y afférant.

### **La candidature de la RDC déclarée recevable par le comité international des jeux de la Francophonie (CIJF)**

Par ailleurs, Mme Zeina Mina a confirmé que la candidature de la RDC a été déclarée recevable le 20 mars dernier.

C'est la raison pour laquelle une délégation du comité international des jeux de la Francophonie séjourne depuis le dimanche dernier à Kinshasa pour évaluer le dossier de la candidature de la RDC pour la 9ème édition de la Francophonie en 2021.

Cette délégation a été reçue par le ministre au Développement et coopération, John Kwet Mwan Kwet qui a réaffirmé la volonté manifeste de la RDC d'abriter la 9ème édition. Cette visite, a-t-elle dit, fera l'objet d'un rapport à soumettre au Conseil permanent de la Francophonie afin de désigner le pays hôte de ces jeux en 2021. Une séance de travail est prévue entre le comité d'expert du CIJF et celui de la candidature sur les questions liées à l'état des infrastructures visitées, la logistique, la sécurité et le budget.

#### **4 – LIBERTE DE LA PRESSE EN FRANCE - « Non au détricotage de la loi sur la liberté de la presse »**

<https://www.acrimed.org/Non-au-detricotage-de-la-loi-sur-la-liberte-de-la?fbclid=IwAR0csXX3uKR8fsRvaqfHWj3E3luYqIVDBY9A6iBQsIYWbDV8DUf18Oy2xiU>

Jeudi 27 juin 2019

#### **Non au détricotage de la loi sur la liberté de la presse (communiqué intersyndical)**

**Nous publions un communiqué intersyndical endossé par le SNJ, le SNJ-CGT, la CFDT-Journalistes, et le SGJ-FO suite aux propos Nicole Belloubet, ministre de la Justice, qui envisage de faire rentrer les délits de presse (injure, diffamation) dans le droit pénal commun. (Acrimed)**

« Dans une interview accordée le 16 juin au Journal du Dimanche, Nicole Belloubet, ministre de la Justice, envisage de sortir l'injure et la diffamation de la loi de 1881 sur la liberté de la presse, pour faire rentrer ces délits de presse dans le droit pénal commun, afin « d'accélérer la réponse ».

Sous le prétexte de lutter contre les « discours de haine » sur Internet, cette mesure porterait un coup extrêmement grave à la liberté de la presse, garantie par la loi du 29 juillet 1881, texte fondateur de la liberté d'expression et de nos valeurs républicaines. Sortir la diffamation de la loi de 1881 reviendrait à sortir le journalisme du cadre de la 17ème chambre, ou Chambre de la presse, et sa jurisprudence, qui permet aux journalistes de faire valoir leur bonne foi en démontrant le sérieux de leur enquête, devant des magistrats spécialisés.

Faire basculer les délits de presse dans le droit commun reviendrait à vider de sa substance cette loi de 1881, et à fragiliser l'enquête journalistique, à la merci des procédures-bâillons. Les groupes de pression divers et variés se frottent les mains : ils n'auront même plus à passer par la procédure très précise de la loi de 1881, volontairement protectrice pour les journalistes.

Ce gouvernement a décidé un problème avec la liberté de la presse. Il n'a pris aucune mesure pour protéger les reporters molestés et pris pour cibles par les forces de l'ordre et/ou des manifestants, depuis plusieurs mois. Il laisse un procureur piétiner allègrement la protection des sources.

Face à cette nouvelle attaque contre une loi protectrice d'une liberté fondamentale, les syndicats de journalistes SNJ, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes et SGJ-FO appellent l'ensemble de la profession à se mobiliser pour mettre en échec collectivement ce projet désastreux.

Paris, le 19 juin 2019 »

## **5 – JOURNALISTES AU QUEBEC – « Conseil de l'ordre des journalistes au Québec, un modèle imparfait »**

**<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/conseil-de-l-ordre-des-journalistes-au-quebec-un-modele-imparfait-20190627>**

Vendredi 28 juin 2019

**Le Conseil de presse existe depuis 1973 au Québec.**

**Si ce « tribunal d'honneur » est globalement bien perçu par la profession, son pouvoir est extrêmement limité et ses décisions régulièrement contestées.**

Si le « Conseil de l'ordre des médias » évoqué par Cédric O fait débat en France, il existe déjà à l'étranger, et dans de nombreux pays francophones comme la Belgique ou la Suisse. Au Québec, le Conseil de presse a été créé en 1973 par des journalistes et des patrons de médias. Initiative « privée à but non lucratif », le CPQ fait valoir son indépendance totale vis-à-vis du gouvernement. Fondé pour « protéger la liberté de la presse » et défendre le « droit public à une information de qualité », il agit comme un véritable tribunal d'honneur.

Si le « Conseil de l'ordre des médias » évoqué par Cédric O fait débat en France, il existe déjà à l'étranger, et dans de nombreux pays francophones comme la Belgique ou la Suisse. Au Québec, le Conseil de presse a été créé en 1973 par des journalistes et des patrons de médias. Initiative « privée à but non lucratif », le CPQ fait valoir son indépendance totale vis-à-vis du gouvernement. Fondé pour « protéger la liberté de la presse » et défendre le « droit public à une information de qualité », il agit comme un véritable tribunal d'honneur.

Un lecteur trouve une information mauvaise ? Il peut le signaler en ligne ou par courrier. Sa demande est d'abord examinée pour savoir si elle est recevable. Si oui, elle est jugée par un tribunal, composé de six journalistes, six représentants des éditeurs et six représentants du «grand public». « L'idée, en associant les membres du public, c'est d'être le plus transparent possible, car ce sont le plus souvent eux qui portent plainte », indique le Conseil québécois, contacté par *Le Figaro*. En fonction de la décision, il est possible de faire appel.

*Les diverses plaintes - on en comptait 735 en 2017 - prennent environ un an à être traitées*

### **Des pouvoirs limités**

Mais, comme dans la plupart des autres pays occidentaux, le Conseil de presse du Québec possède des pouvoirs extrêmement limités.

Ainsi, si un journaliste ou éditeur est reconnu « coupable », il se verra notifier un blâme que les médias seront encouragés - mais pas contraints - à publier. « En aucune façon, le Conseil ne peut être assimilé à un tribunal civil, il ne possède aucun pouvoir judiciaire, réglementaire, législatif ou coercitif ; il n'impose aucune autre sanction que morale », rappelle-t-il d'ailleurs sur son site.

Toutefois, « la rigueur de ses interventions, ainsi que la confiance et l'appui que lui manifestent les médias et le public, lui confèrent une autorité indéniable ».

« Aucun journaliste n'a envie que lorsque l'on recherche son nom sur Google, on trouve le blâme qui lui a été donné », explique le Conseil de presse au *Figaro*.

*« Le Conseil de presse, au lieu de se comporter en véritable tribunal impartial, tombe trop souvent dans le militantisme anti-journalistique »  
Éric Trottier, éditeur adjoint du journal La Presse*

Les membres du CPQ étant tous bénévoles, les diverses plaintes - on en comptait 735 en 2017 - prennent environ un an à être traitées. « Dans de nombreuses affaires liées à l'actualité, ce délai peut constituer un véritable préjudice pour les plaignants, notamment en cas d'atteinte à la considération de la personne », analyse l'association Acrimed. Depuis fin 2017, le tribunal a mis en place un service de médiation, afin de trouver une « entente équitable et durable » entre les parties dans un délai de trente jours.

## **Une partialité remise en cause**

Malgré une indépendance clamée haut et fort, le CPQ est régulièrement l'objet de critique quant à sa partialité. « Voilà une autre décision déplorable du Conseil de presse. Les grands médias le dénoncent depuis longtemps : le Conseil de presse, au lieu de se comporter en véritable tribunal impartial, tombe trop souvent dans le militantisme anti-journalistique », déplorait en 2017 l'éditeur adjoint du journal *La Presse*, Éric Trottier. L'une de ses journalistes avait été sévèrement blâmée pour « atteinte à la vie privée », après avoir identifié dans un article des mineurs et un proche de la meurtrière Karla Komolka, également ex-épouse du tueur en série Paul Bernardo.

Enfin, le CPQ, financé à 60% par les médias qui en sont membres, se retrouve régulièrement confronté à des problèmes d'argent. En 2010, le puissant groupe Québecor (*Le Journal de Montréal*, Groupe TVA), qui contrôle près de 40% de l'information au Québec, a quitté l'organisme. Ce départ a sévèrement amputé le budget du tribunal, mais a aussi affecté sa légitimité, même s'il se garde le droit de blâmer les médias du groupe.

En 2018, Québecor a déposé plainte contre le CPQ pour qu'il cesse de rendre des décisions à son égard. Ils réclament 200.000 dollars canadiens de dommages et intérêts au tribunal. «

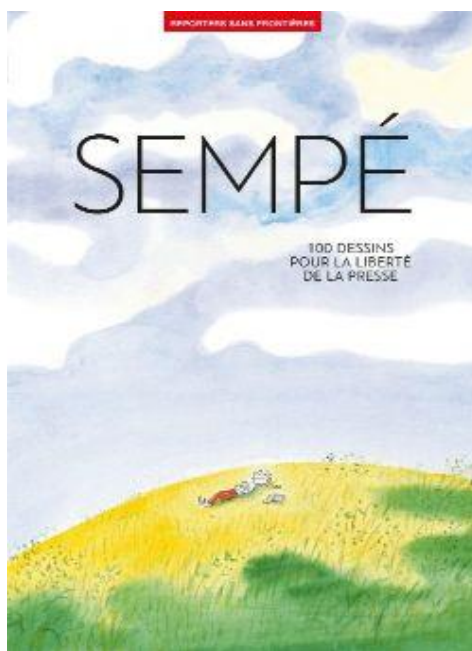
L'issue de ce procès sera importante, car Québecor est un gros joueur », confie-t-on.



**6 – REPORTERS SANS FRONTIERES - « Nouvel album RSF de Jean-Jacques Sempé : 100 dessins pour la liberté de la presse »**

<https://boutique.rsf.org/products/100-dessins-de-sempe-pour-la-liberte-de-la-presse>

Vendredi 28 juin 2019



Il fait pétiller nos yeux, grandir nos sourires et éclater nos rires en déployant son humour aussi tendre qu'implacable. A l'approche des grandes vacances scolaires, plongez ou replongez-vous dans l'œuvre de Jean-Jacques Sempé avec notre nouvel album !

Hommage attendri, cette nouvelle édition visite la France de Sempé, patrie poétique et désopilante. Ses habitants se mesurent aux joies, aux petites choses et aux mystères de la vie. D'un trait d'esprit ou de crayon pareillement sûrs, en noir et blanc ou en couleurs, nous voilà renvoyés à notre ineffable humanité.

**Commandez votre album en avant-première :**

<https://boutique.rsf.org/products/100-dessins-de-sempe-pour-la-liberte-de-la-presse>

et découvrez 100 dessins débordants d'humour !

Bienvenue dans la France de Sempé, patrie intemporelle d'un merveilleux dessinateur sans frontières.

## 7 – JOURNALISTE AU CAMEROUN – « Un journaliste suisse agressé par des agents de sécurité du président Paul Biya »

<https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/journaliste-suisse-agresse-gros-bras-camerounais/story/20657305>

Vendredi 28 juin 2019

Par Olivier Bot

### **Incident diplomatique à Genève**

**Devant l'Intercontinental, des gardes du corps du président Paul Biya ont saisi le matériel du journaliste. Cet incident tombe mal alors que la Suisse accueille des négociations avec des groupes d'opposition camerounais.**

Un journaliste a été agressé mercredi à Genève devant l'hôtel Intercontinental. Selon la RTS, leur correspondant radio du bureau genevois a été témoin « d'une charge d'une dizaine d'hommes sortant de l'hôtel » sur des manifestants venus chahuter le président camerounais Paul Biya et sa suite qui séjournent depuis dimanche dans l'hôtel de luxe.

Le journaliste **Adrien Krause** qui filmait la scène a été pris à parti par des gros bras qui l'ont « immobilisé » et qui lui ont « arraché son sac contenant du matériel professionnel, son porte-monnaie et son smartphone ».

Ces hommes qui seraient des agents de sécurité du président camerounais sont ensuite retournés dans l'hôtel. Deux à trois heures plus tard, suite à une négociation, le journaliste a pu récupérer ses affaires. Ses enregistrements étaient intacts. Il a par la suite porté plainte.

Cette agression tombe mal pour la Suisse qui joue actuellement le rôle de médiateur suite aux troubles qui secouent le Cameroun. Un mouvement séparatiste de la minorité anglophone du pays qui agite une partie du pays est violemment réprimé par l'armée. La Suisse « s'emploie à trouver une solution pacifique et durable à la crise dans le nord-ouest et le sud-ouest du Cameroun », en collaboration avec le Centre pour le dialogue humanitaire (HD) de Genève, indique le Département fédéral des Affaires étrangères (DFAE). Des discussions avec des groupes d'opposition camerounais ont même eu lieu cette semaine en Valais.

Autant dire que cette agression d'un journaliste à Genève constitue un sérieux incident diplomatique dans ce contexte. Et que la manifestation à laquelle appelle un mouvement anti-Biya de la diaspora camerounaise en Europe de samedi à Genève s'annonce tendue. (TDG).

## **8 – JOURNALISTES EN ALGERIE – « L’ASSOCIATION DES JOURNALISTES SE DISTINGUE : un riche débat sur l’éthique et la déontologie »**

**[https://www.reflexiondz.net/L-ASSOCIATION-DES-JOURNALISTES-SE-DISTINGUE-Un-riche-debat-sur-l-ethique-et-la-deontologie\\_a56318.html](https://www.reflexiondz.net/L-ASSOCIATION-DES-JOURNALISTES-SE-DISTINGUE-Un-riche-debat-sur-l-ethique-et-la-deontologie_a56318.html)**

Vendredi 28 juin 2019

Par Yacine Gana

### **L’ASSOCIATION DES JOURNALISTES SE DISTINGUE : Un riche débat sur l’éthique et la déontologie**

**Une journée d’étude sous le thème ‘ Ethique et déontologie de la presse ’ a été organisée le jeudi dernier dans la matinée par l’association des journalistes et correspondants de la wilaya de Mostaganem, en présence de la famille de la presse, au sein de la salle des conférences de l’hôtel ‘ El Mountazah ’.**

Cet événement si particulier a vu l’intervention des participants, dont celle du directeur général du journal ‘Réflexion’, M. Belhamidèche Belkacem qui a mis largement l’accent sur le code de l’information et plus particulièrement sur la déontologie qui doit primer en tous lieux et en toutes occasions.

En effet, cet événement a été caractérisé par l’intervention de journalistes et de doctorants dans le domaine de la communication dans un contexte national crucial où la question de la régulation de la presse et de l’organisation de la profession se pose avec acuité. Le choix de cette thématique est intervenu dans un moment délicat, notamment où des dépassements ont été enregistrés récemment au niveau de la wilaya nuisant à ce métier noble, lequel est censé être la voix du citoyen.

‘L’intérêt de la presse est d’améliorer son professionnalisme et ses capacités d’influer positivement sur les lecteurs afin de leur permettre d’exercer dans les meilleures conditions. Le métier de journaliste, pour lui, revêt un caractère particulier dans la mesure où l’homme de la presse est confronté à plusieurs contraintes, d’où la nécessité de lui garantir les bonnes conditions de travail.’ a tenu à souligner M. Benachour Abdelkrim, président de la dite association, lors de son allocution inaugurant l’ouverture de cet important événement.

Pour sa part, M. Fadel Abdelkader, enseignant chercheur dans le domaine de la presse, il a mis l’accent sur l’importance des études historiques sur les sciences et autres spécialités. Tout en soulignant que l’histoire prend en considération les sciences telles que l’archéologie, la physique, la politique y compris la presse pour donner une vue plus large et plus complète à l’information historique. Malgré toutes les contraintes imposées par l’administration coloniale, des hommes se sont sacrifiés pour défendre et préserver leur identité et leur culture.

L’histoire retiendra que des élites algériennes ont mené un combat à armes inégales pour contrer l’action propagandiste des autorités française durant l’époque coloniale.

Dans ce contexte, l'intervenant a donné un bref résumé sur les hommes de la presse qui ont marqué cette époque au niveau de la wilaya de Mostaganem. C'est dire la résistance que des hommes ont menée pour défendre leurs idées nationalistes, en dépit de tout, il a cité en ce sens la condamnation de mort de M. Abdelkader Benmhidi à Souafia. Et pour preuve, plus de 3 journaux à caractère régional, ont vu le jour durant l'époque coloniale, à l'image du courrier de Mostaganem, Oued Ain Sefra.....etc.) . De son côté,

Mme Salima Menad Bouchefra, docteur en communication, et chargée de l'information et de la communication au niveau de l'université de Mostaganem a signalé qu'avec l'avènement de la nouvelle presse privée algérienne, on assiste à l'apparition d'une pléthore d'organes médiatiques qui tentent chacun à sa manière de conquérir un lectorat de plus en plus nombreux.

Pour y parvenir, divers procédés sont déployés çà et là à travers leurs surfaces rédactionnelles respectives, témoignant d'une « méthode » particulière et bien définie pour asseoir un véritable « marketing déontologique ». Ainsi, tout est permis lorsqu'on cherche à plaire à son lecteur.

Dans son intervention M. Belhamideche Belkacem, directeur du journal "Réflexion", a donné un aperçu sur la loi de l'information, promulguée en 2012 et les lois successives où, un chapitre au respect de l'éthique et de la déontologie en détaillant les principes que le journaliste doit respecter dans l'exercice de son activité. Cette loi prévoit la mise en place d'une instance nationale de déontologie et d'éthique de la presse, élue par la corporation, qui veillera au respect par les médias des règles de déontologie. Cependant, plus de 8 ans après, cette disposition est restée lettre morte. Sur le plan interne, il a ajouté que le Facebook n'est pas un outil de média de référence pour un journaliste, ce dernier doit être un investigateur. Le facebook est une plate forme où tout le monde peut partager des informations immédiates, qui restent à vérifier, les journaux doivent avoir une ligne éditoriale.

Le recrutement doit être basé sur le professionnalisme accompagné d'une formation permanente et continue. Il a indiqué que dans l'exercice de l'activité journalistique, le journaliste est tenu de veiller au strict respect de l'éthique et de la déontologie. Outre les dispositions prévues de la présente loi organique, le journaliste doit notamment respecter les attributs et les symboles de l'Etat, avoir le constant souci d'une information complète et objective, rapporter avec honnêteté et objectivité les faits et événements, rectifier toute information qui se révèle inexacte, s'interdire de mettre en danger les personnes, s'interdire toute atteinte à l'histoire nationale, s'interdire l'apologie du colonialisme, s'interdire de faire de façon directe ou indirecte l'apologie du racisme, de l'intolérance et de la violence, s'interdire le plagiat, la calomnie et la diffamation, s'interdire d'utiliser, à des fins personnelles ou matérielles, le prestige moral attaché à la profession, s'interdire de diffuser ou de publier des images ou des propos amoraux ou choquants pour la sensibilité du citoyen. La violation de la vie privée, de l'honneur et de la réputation des personnes est interdite. La violation directe ou indirecte de la vie privée des personnalités publiques est interdite. Un débat a été ouvert au cours de ce cérémonial, où plusieurs intervenants ont pris la parole et ont dénoncé également certains comportements de certains journalistes donnant une mauvaise image à la presse de Mostaganem laquelle a connu récemment plusieurs événements successifs bousculant les enjeux médiatiques. Cet événement a été clôturé par une cérémonie de remise des cadeaux et d'attestations d'honneur à l'ensemble des journalistes présents dans une ambiance de joie et de convivialité.